



e-Mag
Le magazine
du Club fédéral
des **e**nseignants

SOMMAIRE ■■■

3

TECHNIQUE ET PÉDAGOGIE
**Importance des rotations du tronc
lors du service**
par Caroline Martin

10

COMPÉTITION
Le classement 40
par Sylvie Hette-Delaspre

11

RÉGLEMENTATION
**Qui a le droit d'enseigner le tennis
contre rémunération ?**
par Alain Kronenberger et Hugues de Castilla

14

ENTRETIEN
Philippe Bingert
propos recueillis par Jean-François Blanco

Le tennis,
un sport
réservé à
TOUS

ÉDITORIAL

LE TUTORAT : UN ENJEU MAJEUR !

Au cours de l'année 2013, près de 260 moniteurs (titulaires du DEJEPS) et 950 assistants-moniteurs (titulaires du CQP AMT) ont été diplômés. Les formations qui permettent d'obtenir ces diplômes sont organisées en alternance. Si le contexte du club et la richesse des activités proposées au stagiaire sont indispensables, le tutorat reste un facteur clé de l'acquisition des compétences.

C'est une fonction à part entière, qui enrichit les ressources humaines du club et participe pleinement à son développement ; son efficacité dépend considérablement de la clarification préalable des missions du tuteur avec les dirigeants.

Cependant, cette fonction ne s'assume pas seul, toutes les forces vives du club doivent contribuer à la qualité et à la réussite de cette démarche.

L'enjeu est la professionnalisation du stagiaire : l'apprentissage du métier, la préparation de la certification et l'insertion dans l'environnement professionnel. De l'accueil du stagiaire à l'évaluation régulière de ses acquis, le tuteur accompagne la formation en situation professionnelle. Il doit donc connaître parfaitement le métier et posséder des compétences relationnelles et pédagogiques.

La fonction de tuteur permet de prendre du recul sur son métier, de démontrer ses capacités à transmettre, expliquer, conseiller ; autant de qualités qui valorisent des compétences de manager.



Jean-François BLANCO
département formation et enseignement



Importance des rotations du tronc lors du service

par Caroline Martin, docteur en biomécanique du sport, BE1 et professeur d'EPS à l'UFR STAPS de Rennes

En biomécanique, le service est assimilé à une chaîne cinétique qui se déroule depuis les mouvements des membres inférieurs jusqu'à ceux de la raquette. Au sein de cette chaîne, le tronc apparaît comme un segment fondamental car c'est le maillon central qui fait le lien entre les membres inférieurs et supérieurs. De plus, les caractéristiques morphologiques (taille, poids) de ce segment le rendent assez imposant et renforcent par conséquent son importance au sein de la chaîne du service.

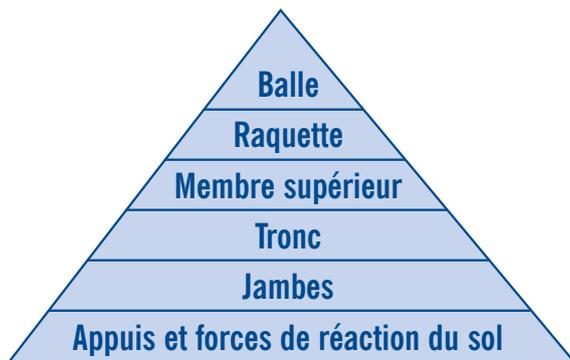


Figure 1 : modèle de la chaîne cinétique du service

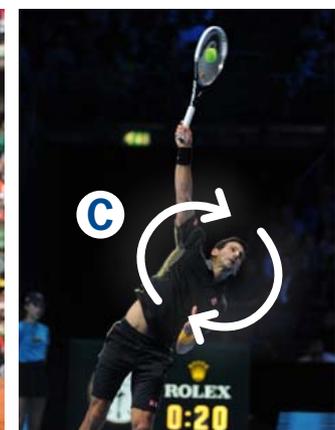
QUANTITÉS DE ROTATION ET VITESSE DE BALLE

Le service est un coup difficile à maîtriser car il suppose de créer et de combiner des rotations du tronc autour de 3 axes :

- la rotation transverse autour d'un axe passant par les hanches, qui produit les actions de flexion et d'extension du tronc (A) ;
- la rotation longitudinale autour d'un axe reliant la tête aux pieds, qui produit les actions de vissage et de dévissage du tronc (B) ;

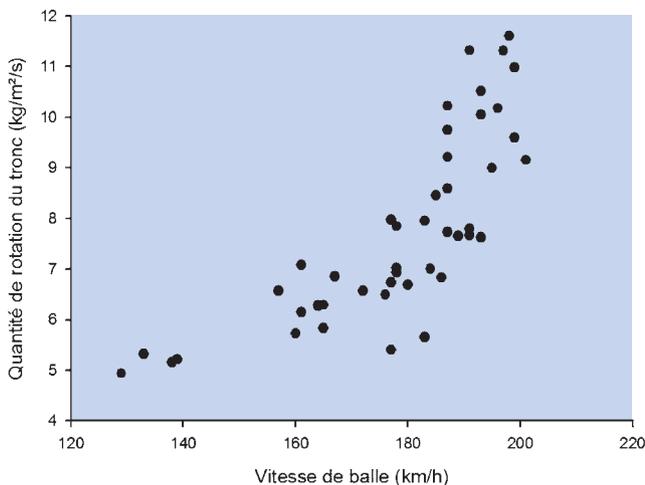
- la rotation antéro-postérieure autour d'un axe reliant le nombril au dos, qui produit les actions d'inclinaison latérale du tronc (C), on parle aussi de rotation « épaule par-dessus épaule ».

Figure 2 : les rotations du tronc



Dans un précédent numéro (*E-mag n°77, juillet 2012*), nous avons vu que les joueurs qui frappent le plus fort sont ceux qui produisent les plus grandes quantités de rotation (masse x vitesse de rotation) de leur tronc autour de l'axe transversal (flexion du tronc). Ce résultat s'applique aussi pour la rotation du tronc de type « épaule par-dessus épaule » (inclinaison latérale du tronc). Plus le tronc tourne vite et fort autour de ces axes (transverse et antéro-postérieur) au cours du service, plus la vitesse de balle augmente.

Figure 3 : relation entre la quantité de rotation du tronc et la vitesse de balle



COMMENT AMÉLIORER CES QUANTITÉS DE ROTATION DU TRONC ?

■ Rotation transversale du tronc

Pour améliorer la quantité de rotation transversale du tronc (flexion), les forces de réaction du sol induites par la jambe arrière doivent être les plus importantes possibles, alors que la jambe avant fournit surtout un ancrage stable au sol autour duquel la rotation du tronc vers l'avant va s'enclencher. Pour augmenter les forces de réaction verticales et l'explosivité produites par la jambe arrière, nous conseillons aux entraîneurs d'exploiter des programmes d'entraînement de plusieurs semaines basés sur des exercices pliométriques sollicitant les membres inférieurs. L'amplitude de l'arabesque (remontée de la jambe arrière à la réception en fin

de service) constitue un indicateur directement observable par l'entraîneur qui renseigne de façon indirecte sur la quantité de rotation du tronc vers l'avant autour de l'axe transverse créée par le joueur au cours du service (Figure 4).

Figure 4 : arabesque de la jambe arrière à la fin du service et rotation transverse du tronc



À haut niveau, les retours adverses sont fréquemment joués « long et au centre » pour tenter de contrer le serveur. Cela a une influence sur la fin du mouvement de service. En effet, s'il est incontestable que les joueurs doivent augmenter la quantité de rotation du tronc vers l'avant pour servir fort, il est aussi fondamental qu'ils soient capables de freiner rapidement et efficacement cette rotation, de se rééquilibrer à la fin du service pour négocier du mieux possible un retour adverse long, puissant et au centre. Pour cela, un travail de renforcement musculaire de type excentrique des muscles du dos doit être réalisé pour permettre au joueur de résister et de freiner son déséquilibre avant.

■ Rotation antéro-postérieure du tronc : « épaule par-dessus épaule »

La rotation antéro-postérieure du tronc se crée en 2 temps : 1) bascule de la ligne des épaules vers l'arrière 2) bascule de la ligne des épaules vers l'avant. Lors de la phase d'armé, la jambe arrière

joue un rôle crucial. Les entraîneurs doivent s'assurer que le pied arrière est correctement placé par rapport à la hanche arrière. La flexion plus prononcée de la jambe arrière par rapport à la jambe avant va permettre d'enclencher la bascule arrière du tronc, représentée par la ligne des hanches et des épaules (Figure 5).

Figure 5 : position du pied arrière et bascule arrière de la ligne des hanches et des épaules



Chez Federer et Djokovic, le pied arrière est correctement positionné, c'est-à-dire d'une façon telle que la poussée de l'appui arrière vers le haut va permettre de « surélever » la hanche et l'épaule arrière par rapport à la hanche et l'épaule avant et ainsi faire tourner le tronc autour de l'axe antéro-postérieur (Figure 6 au centre). Les photos de Djokovic (à gauche et au centre) sont un bon exemple : poussée de la jambe arrière, rotation antéro-postérieure du tronc et bascule vers l'avant des hanches et des épaules. L'épaule droite (épaule de frappe) va venir se placer au-dessus de l'épaule gauche. La photo de droite met en évidence une poussée limitée de la jambe arrière, un manque de rotation antéro-postérieure du tronc mis en évidence par l'absence de bascule des hanches et des épaules. L'épaule droite reste au niveau de l'épaule gauche.

Figure 6 : rotation antéro-postérieure du tronc et bascule de la ligne des épaules et des hanches chez Djokovic (d'après Elliott, Reid et Crespo, Technique Development in Tennis Stroke Production, ITF, 2009)



La vérification du positionnement correct du pied arrière sous la hanche et la bascule de la ligne des épaules, telle que présentée figure 7, constituent des indicateurs visuels fiables de la quantité de rotation du tronc autour de l'axe antéro-postérieur que l'entraîneur peut utiliser. Il est impératif que cette rotation soit impulsée par l'action de la jambe arrière.

Figure 7 : rotation antéro-postérieure de type « épaule par-dessus épaule »



Chez certains joueurs professionnels (16 %) et pour la majorité des joueuses professionnelles (74 %), on peut remarquer une « fausse » rotation du tronc de type « épaule par-dessus épaule » (Kibler, 2011). Chez Venus Williams, le pied arrière n'est pas positionné sous la hanche arrière mais à côté d'elle (2 et 3). Aucune bascule des hanches n'est enclenchée (3 et 4). Malgré tout, on peut observer une rotation antéro-postérieure du tronc de type « épaule par-dessus épaule » avant la frappe (5) mais cette dernière est le résultat d'un étirement des abdominaux qui peut conduire à des blessures de type élongation.

IMPORTANCE DU TIMING DES ROTATIONS DU TRONC AU COURS DU SERVICE

Si nous venons d'aborder les rotations du tronc à travers un aspect quantitatif, le timing des rotations du tronc doit respecter un ordre bien précis pour garantir la qualité du mouvement et préserver du mieux possible l'intégrité physique du joueur :

- flexion avant du tronc ;
- rotation longitudinale des hanches ;
- rotation longitudinale des épaules ;
- inclinaison latérale du tronc « épaule par-dessus épaule ».

Figure 8 : service de Venus Williams
(d'après USTA, The Newsletter for Tennis Coaches, vol.8, n°2, 2006)



Figure 9 : ordre des rotations du tronc chez des joueurs sains

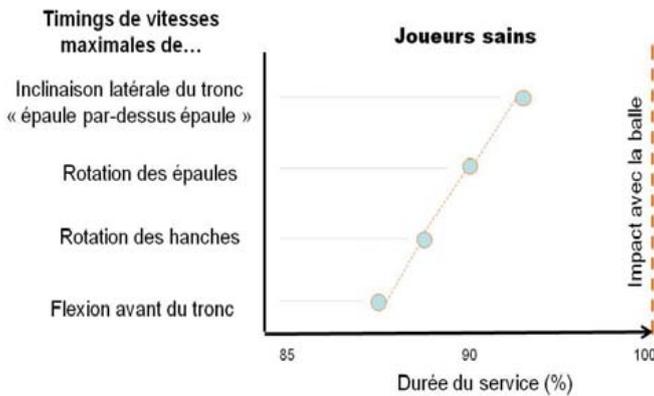
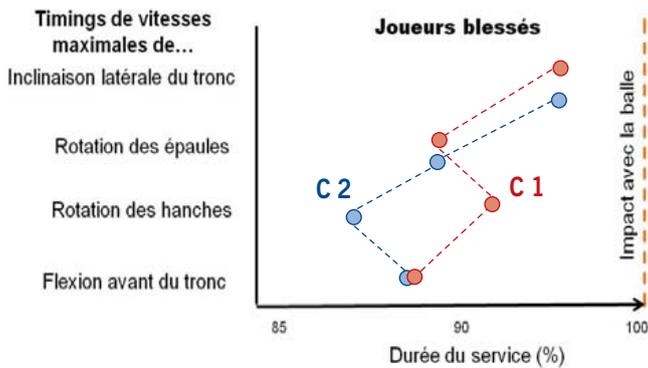


Figure 10 : ordre des rotations du tronc chez des joueurs blessés au membre supérieur



Dans une étude menée au sein du laboratoire Mouvement, Sport, Santé de l'université de Rennes 2, nous avons comparé l'enchaînement temporel des rotations du tronc entre des joueurs sains (Figure 9) et des joueurs blessés au niveau du membre supérieur (joueurs professionnels et 2^e série française). Nos résultats montrent que chez les joueurs blessés, l'ordre optimal des rotations du tronc n'est pas respecté. Pour ces joueurs, 2 dysfonctionnements peuvent être observés (Figure 10), soit la vitesse maximale de rotation des épaules précède celle des hanches (C1), soit les hanches tournent beaucoup trop tôt (dévisage précoce des hanches, C2) par rapport aux épaules. Ce dévisage précoce est souvent causé par un mauvais positionnement du pied droit chez des joueurs qui utilisent un relais d'appuis. Le pied droit est ramené à côté du pied gauche et non pas derrière (Figure 8, Venus Williams).

Ces erreurs au niveau du timing des rotations du tronc peuvent nuire à la qualité du transfert d'énergie entre le tronc et le membre supérieur. En effet, nous avons constaté que seulement 79 % de l'énergie qui sort du tronc lors de la phase d'armé est transférée jusqu'à la raquette pendant la phase d'accélération chez les joueurs blessés alors que ce chiffre avoisine 107 % chez les joueurs sains. Cela signifie qu'environ 20 % de l'énergie est perdue chez les joueurs blessés au niveau du maillon « tronc » de la chaîne cinétique. Cette perte les pousse sans doute à surcharger leurs articulations les plus distales « épaule, coude ou poignet » et donc à se blesser.

CONSEILS POUR LA FORMATION DES JEUNES JOUEURS

Le but est d'amener les jeunes joueurs à progressivement maîtriser les quantités et le timing des rotations de leur tronc. Il s'agit notamment de les amener à construire la rotation « épaule par-dessus épaule », qui n'est pas innée pour eux, grâce à un placement correct des appuis et une poussée explosive de la jambe arrière.

Propositions d'exercices

1. La « boîte de balles » ou « le plot »

But : empêcher la rotation précoce de la hanche droite face au filet en positionnant correctement le pied droit lors du relais d'appuis. Pour les joueurs qui utilisent un relais d'appuis, on peut utiliser une boîte de balles ou une bouteille d'eau que l'on vient positionner à côté du pied avant ainsi qu'une pastille de couleur matérialisant l'endroit correct où doit venir se poser le pied arrière. Si le joueur fait tomber la boîte de balles en « shootant » dedans, c'est que son pied est mal positionné (c'est-à-dire à côté du pied avant et non pas derrière pour rester sous la hanche droite).

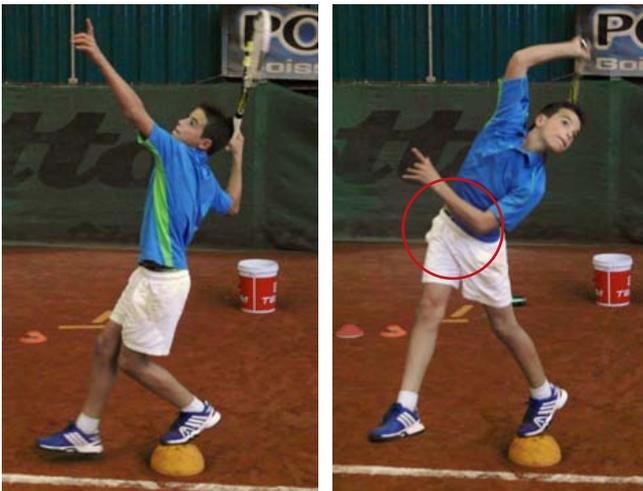


Variante : avec un plot positionné sous le pied avant. On demande au joueur de ramener son pied arrière sur le plot derrière le pied avant. Cette configuration permet aussi de développer la stabilité et l'équilibre du joueur.



Ici, le pied droit est correctement placé, ce qui permet à la hanche droite de ne pas tourner trop tôt vers le filet. Le corps du joueur reste de profil sur les 2 premières photos.

À éviter : ci-dessous, le joueur ramène le pied arrière sur le côté et non sur le plot (photo de gauche), ce qui a pour conséquence de faire tourner son bassin beaucoup trop tôt vers le filet (photo de droite)

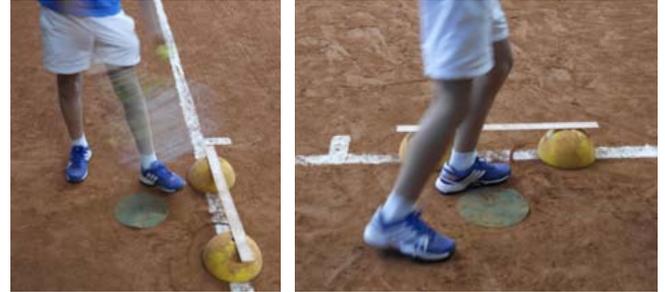


2. La « haie »

But : favoriser la poussée verticale des jambes (forces de réaction) pour servir en sautant au-dessus de la haie.

Cet exercice favorise la quantité de rotation transversale du corps vers l'avant (notamment la flexion du tronc) car il encourage le joueur à développer

d'importantes forces de réaction du sol avec sa jambe arrière. On demande au joueur d'utiliser la jambe avant pour s'ancrer stablement au sol et fournir un appui solide autour duquel la rotation du tronc vers l'avant va s'enclencher. Variante : on peut augmenter ou réduire la hauteur de la haie en fonction de la réussite ou des difficultés du joueur.



Ici, le joueur a parfaitement poussé sur sa jambe arrière pour décoller au-dessus de l'obstacle sans le toucher. Le haut du corps et notamment le tronc tourne rapidement vers l'avant, ce dont témoigne l'arabesque de la jambe arrière qui contrebalance cette rotation du tronc.

3. « Le contre-haut avant »

On demande au joueur de servir à partir d'un petit contre-haut (plot rigide) placé sous le pied avant. Ce positionnement permet de surélever la hanche gauche et l'épaule gauche et facilite donc la rotation antéro-postérieure du tronc et la bascule des hanches et des épaules vers l'arrière au début du service (photo de gauche). Pour que l'exercice soit réussi, le joueur est contraint de renforcer/d'exagérer aussi la poussée verticale de la jambe arrière pour

ensuite amener la hanche droite à se surélever par rapport à la hanche gauche (photo de droite).



4. « Le contre-haut arrière » et la rotation « épaule par-dessus épaule »

On demande au joueur de servir à partir d'un petit contre-haut (plot rigide) placé sous le pied arrière. Ce positionnement permet de surélever la hanche droite et l'épaule droite et facilite donc la rotation antéro-postérieure du tronc et la bascule des hanches et des épaules vers l'avant à l'approche de l'impact (photos ci-dessous).



Remerciements à Robin Broussaud, jeune joueur du TC de la Châtaigneraie, à Rennes, pour sa participation aux photos prises dans le cadre de son entraînement.

CONCLUSION

Cet article démontre l'importance des rotations du tronc au service et propose quelques pistes de travail pour les développer. Ces coordinations doivent, très tôt dans l'apprentissage, faire l'objet de toute l'attention des enseignants. Pour en poser les bases correctes, il sera nécessaire de proposer, aux plus jeunes, des situations non stressantes et assez régulièrement sans raquette (lancers de balle, de vortex, de cerceaux, etc.). L'enjeu est la construction d'un « schéma moteur riche » qui permettra à tout joueur de prendre du plaisir dans la pratique et de renforcer son efficacité !

Pour en savoir plus :
sites.google.com/site/carolinemartintennis

Compétition

Le classement 40



par Sylvie Hette-Delaspre,
direction de la compétition et des équipes de France

700 000 licenciés ne disputent pas de compétitions officielles et, donc, ne sont pas classés. La FFT souhaite faciliter l'obtention du premier classement et permettre à ces licenciés d'avoir une vision différente de la compétition, de la dédramatiser et de la rendre accessible à tous. Le classement évolue régulièrement, il s'adapte, il s'affine, afin de coller au mieux à la pratique.

Pour mettre un pied dans la compétition, le premier frein est souvent le classement (« Je ne vais pas m'inscrire dans un tournoi, je ne suis pas classé »). Pour les licenciés de 13 ans et plus, obtenir un classement à 40 sera désormais plus facile.

Le licencié non classé qui va s'inscrire dans un tournoi ou participer avec son club à une rencontre par équipes a déjà fait le pas d'aller vers la compétition homologuée. Celui-ci sera automatiquement classé à l'échelon 40 s'il perd son match ; en cas de victoire, il sera classé à 30/5. Ce classement sera obtenu automatiquement lors des différents calculs du classement (classements intermédiaires ou classement final).

Le licencié qui ne fait pas de compétition mais qui participe régulièrement à des animations dans son club pourra être classé à 40 : le président du club dispose d'un formulaire qu'il peut renseigner en indiquant le nom des participants qu'il souhaite voir

classés à 40. Ce formulaire est ensuite transmis à la ligue par e-mail. La commission régionale de classement affectera un classement à 40 à chacun des licenciés figurant sur le formulaire.

La mise en place de cette action permettra d'augmenter le nombre de joueuses et joueurs en 4^e série et de consolider ainsi la base de la pyramide des classés.

Alors, compétition ou animation ? Chacun peut choisir sa voie et prendre toujours plus de plaisir dans le jeu.

 **FORMULAIRE CLUB
ACCESSION À 40**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

NOM DU CLUB :
CODE CLUB :
LIGUE :
PRÉSIDENT DU CLUB :
TYPE D'ANIMATION :

COMMENT ÇA MARCHE ?
Les licenciés NC âgés de 13 ans et plus, ayant participé à une animation dans le club peuvent se voir attribuer un classement à 40. À l'issue de l'animation, le Président du club transmet cet e-formulaire* à sa ligue, à l'attention de la Commission Régionale de Classement.
* Formulaire à remplir en ligne et à transmettre par mail

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	Nom	N° licence

Réglementation

Qui a le droit d'enseigner le tennis contre rémunération ?



En collaboration avec le service juridique de la FFT, Alain Kronenberger et Hugues de Castilla du département formation et enseignement nous présentent dans cet article une synthèse de la réglementation relative à l'enseignement du tennis contre rémunération.

L'article L212-1 du Code du sport définit les conditions de l'enseignement contre rémunération des activités physiques et sportives sur le territoire français. Il s'applique en particulier à l'enseignement du tennis :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ».

La France régleme donc précisément l'enseignement du tennis contre rémunération : il faut posséder un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle.

Cette validation de qualification se matérialise par l'obtention d'une carte professionnelle qui doit être demandée à la Direction départementale de la cohésion sociale du lieu d'exercice.

Les certifications permettant l'enseignement du tennis contre rémunération sont détaillées ci-dessous.

LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS

Diplômes spécifiques tennis

■ Brevets d'État d'éducateur sportif (BEES) 1^{er} degré et 2^e degré option tennis

Ces diplômes de niveau IV (bac) pour le BEES 1^{er} degré et de niveau II (bac+3) pour le BEES 2^e degré, délivrés jusqu'au 31 décembre 2010, permettent

d'enseigner le tennis dans tout établissement pour tous les niveaux de pratiquants.

Le BEES 1^{er} degré autorise ainsi l'initiation, l'animation, l'enseignement, l'organisation et la promotion du tennis.

Le BEES 2^e degré correspond plus particulièrement à une spécialisation dans le domaine de l'entraînement et de la formation de cadres.

■ Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport, spécialité perfectionnement sportif, mention tennis (DEJEPS tennis) et diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport, spécialité performance sportive, mention tennis (DESJEPS tennis)

Ces diplômes existent depuis le 31 décembre 2007. Ils permettent à leurs titulaires d'enseigner, d'animer et d'encadrer le tennis, ainsi que d'entraîner les pratiquants. Le DEJEPS tennis, de niveau III (bac+2), correspond officiellement au métier de « moniteur de tennis ».

Le DESJEPS tennis, de niveau II (bac+3), correspond, lui, officiellement au métier de « professeur de tennis » avec une spécialisation dans les domaines de l'entraînement, de la formation de cadres et de la direction sportive.

Diplômes polyvalents

Le ministère des Sports délivre des diplômes qui permettent l'enseignement contre rémunération des activités physiques et sportives (APS), dont le tennis, à certaines conditions.

■ **Brevet professionnel « activités physiques pour tous » (BPAPT)**

Créé en 2008, ce BP permet d'enseigner à un niveau de découverte à différents publics (sauf les personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique).

Cependant, ces formations ne proposent pas forcément des contenus spécifiques tennis. En conséquence, le titulaire peut en théorie initier le tennis, sans que toutefois ses compétences dans ce domaine soient garanties.

Remarque : ce BP a remplacé le BEES APT (brevet d'État d'éducateur sportif activités physiques pour tous) qui permettait de faire découvrir les APS, sans toutefois avoir le droit d'entraîner.

LES DIPLÔMES SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) délivrés par le ministère de l'Enseignement supérieur

Les contenus spécifiques tennis des diplômes STAPS sont très variables en durée et matières abordées.

■ **Diplôme d'études universitaires générales en sciences et techniques des APS (DEUG STAPS)**

Ce diplôme de niveau III (bac +2) permet d'initier (encadrement et animation auprès de tous publics des APS à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir) mais pas d'entraîner (sont donc exclues les pratiques compétitives).

■ **Licence STAPS, mention éducation et motricité**

Ce diplôme de niveau II (bac+3) permet surtout d'enseigner en milieu scolaire et périscolaire, mais aussi dans tout établissement.

■ **Licence STAPS, mention entraînement sportif avec supplément tennis au diplôme**

Ce diplôme de niveau II (bac+3) permet d'enseigner le tennis principalement à des niveaux d'entraînement. La production du supplément tennis au diplôme avec son contenu précis est obligatoire pour obtenir la carte professionnelle.

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION

À côté des diplômes délivrés par l'État, on trouve des CQP (certificats de qualification professionnelle) qui sont des certifications délivrées par la branche du sport.

Pour le tennis, existe depuis 2009 le CQP d'assistant moniteur de tennis (CQP AMT). Il permet d'initier au tennis en cours collectif (aucun cours individuel) des jeunes âgés de 18 ans maximum. L'assistant moniteur de tennis bénéficie du suivi pédagogique d'un référent titulaire d'un diplôme d'État de niveau IV ou supérieur. Le titulaire d'un CQP AMT doit exercer son activité le mercredi et le samedi, excepté dans le cas où la structure ne dispose pas d'équipement permanent. De plus, il ne peut exercer pendant le temps scolaire contraint.

Note : pour toute question concernant les conditions et limites d'exercice des diplômes, vous pouvez consulter les services des Directions régionales ou départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, votre ligue ou le département formation et enseignement de la DTN. En toute hypothèse, c'est la carte professionnelle qui fait foi.

Pour conclure cette présentation des certifications permettant d'enseigner le tennis contre rémunération, le tableau qui suit récapitule les qualifications requises en fonction des publics de pratiquants :

DIPLÔMES REQUIS EN FONCTION DES PUBLICS

	DIPLÔMES REQUIS EN FONCTION DES PUBLICS			
	JOUEURS DE LOISIR NON COMPÉTITEURS (initiation-perfectionnement)		JOUEURS DE COMPÉTITION (entraînement)	
	JEUNES	ADULTES	JEUNES	ADULTES
CQP Assistant moniteur de tennis				
BE1-BE2-DE-DES				
BPAPT-BEESAPT				
DEUG STAPS				
LICENCE STAPS éducation et motricité				
LICENCE STAPS entraînement sportif avec supplément tennis au diplôme				

Enseignement contre rémunération autorisé
 Enseignement contre rémunération interdit



Entretien avec...

Philippe Bingert



Propos recueillis par Jean-François Blanco

Enseignant de tennis BE2, Philippe a exercé toutes les facettes du métier dans son club. Il est aujourd'hui directeur de Profession Sport 38 : « une association au service des clubs ! »

Club Fédéral : *Philippe, quel est ton parcours professionnel et en quoi consiste ton métier aujourd'hui ?*

Philippe Bingert : Je suis passionné par le tennis. Dès l'âge de 16 ans, j'ai enseigné en tant qu'initiateur bénévole au tennis club de Seyssins (vallée grenobloise) et j'ai ensuite passé le BE1, puis le BE2 pour exercer dans mon club. En parallèle, j'ai suivi des études de gestion qui m'ont conduit à travailler en tant que cadre dans le secteur commercial,

toujours dans le sport. Ce parcours m'a permis d'être recruté pour mettre en place Profession Sport 38, association en relation avec la Jeunesse et les Sports. J'en suis le directeur depuis 1994.

Mon expérience en club m'a permis d'être sensibilisé aux missions de cette association. C'est une ressource nouvelle pour les éducateurs sportifs et les dirigeants, qui répond aux problématiques du secteur associatif en matière de gestion de l'emploi.

Une réunion organisée dans les locaux du CDOS de l'Isère



« Dans chaque département de la ligue, un travail étroit est mené entre Profession Sport, les CDOS et les conseillers en développement. »

CF : Peux-tu nous rappeler la genèse du projet et ses évolutions ?

PB : Le dispositif a été créé en 1989 à l'initiative de Roger Bambuck, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, faisant suite à un constat d'émiettement et de marginalisation de l'emploi sportif dans un contexte de travail dissimulé.

Face à cette situation, le ministère de la Jeunesse et des Sports propose la création d'associations départementales chargées de s'occuper de la gestion de salariés en les mettant à disposition des clubs dans un souci de mutualisation des temps de travail.

Ce dispositif permet la possibilité d'un emploi pour les diplômés du secteur sportif, en regroupant des heures de travail tout en bénéficiant d'un réel statut. Il permet de libérer les dirigeants de toute contrainte administrative liée à l'emploi.

Au-delà de ce premier niveau d'action, les associations ont évolué ; elles sont désormais en charge de missions plus larges, de « structuration et de développement du marché de l'emploi du sport et de l'animation ».

En effet, un autre service, porté par Profession Sport ou par les Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), a été créé : Impact Emploi. Il est plutôt destiné à gérer des emplois avec un volume d'heures plus important. Dans ce cas de figure, les clubs restent employeurs, mais bénéficient d'une aide technique et complète (déclaration, bulletin de paie, etc.).

Enfin, depuis 2000, les Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) accompagnent les dirigeants. Ils sont portés par Profession Sport ou les CDOS en fonction des départements et constituent un relais important et gratuit pour toutes les questions portant sur le droit du travail, la fiscalité, le droit des associations, etc.

CF : Quelles sont vos relations avec la ligue et le comité départemental ?

PB : Dans chaque département de la ligue de Dauphiné-Savoie, un travail étroit est mené entre Profession Sport, les CDOS et les conseillers en développement. Pour exemple, en Isère, nous mutualisons nos informations avec celles du comité pour construire une bourse de l'emploi élargie.

Les clubs sont incités à utiliser le service « Impact Emploi ». En effet, Profession Sport ou les CDOS sont des « tiers de confiance » de l'URSSAF pour gérer les payes dans ce dispositif. Le cadre est alors parfaitement sécurisé, les dirigeants ont l'assurance d'appliquer la CCNS correctement et n'ont pas à craindre un éventuel contrôle.

CF : Combien existe-il d'associations Profession Sport en France ?

PB : À de rares exceptions près, Il existe une association Profession Sport et un CDOS par département (cf. lien ci-dessous).

www.profession-sport-loisirs.fr/
[Les-associations-departementales](#)

Vous avez donc forcément un interlocuteur près de votre club qui peut vous aider et vous conseiller.

CF : Quels sont les types de clubs qui font appel aux services de Profession Sport ?

PB : Pour la mise à disposition, ce sont principalement des clubs de petite taille pour des temps de travail réduits (2 à 10 heures par semaine en majorité).

En ce qui concerne le service « Impact Emploi », il est majoritairement utilisé par des clubs plus importants, pour un plus grand nombre d'heures.

CF : Quel est le profil des enseignants qui vous contactent et quelles démarches doivent-ils effectuer ?

PB : Ce sont principalement de jeunes diplômés qui nous contactent pour « tisser leur réseau » et compléter leur emploi du temps. Certains enseignants plus âgés, qui arrivent sur le département, ont besoin de relais et font aussi appel à nos services. Pour intégrer Profession Sport 38, il faut déposer un dossier qui atteste de l'obtention du diplôme sportif et de la carte professionnelle.

Le plus souvent, cela fait l'objet d'un rendez-vous, car pour moi, les compétences relationnelles sont incontournables dans nos métiers.

CF : Quels sont les profils recherchés par les clubs ?

PB : Ce sont en priorité des BE ou des DE. De façon plus marginale, certains clubs recherchent des CQP ou des préparateurs physiques.

CF : Dans le cas d'une mise à disposition, qui est l'employeur ?

PB : Un contrat de travail est passé entre Profession Sport et l'éducateur. En parallèle, une convention est signée entre le club et Profession Sport. C'est donc notre association qui est administrativement en situation d'employeur et qui assure toutes les démarches (déclaration, paie, accident du travail, maladie, etc.)

CF : Qu'en est-il de la couverture sociale ?

PB : L'intervenant est salarié de Profession Sport 38 et bénéficie donc d'une couverture sociale à ce titre.

CF : Êtes-vous partie prenante dans la mise en place des emplois aidés ?

PB : Les associations Profession Sport sont regroupées au sein d'une fédération qui s'est engagée, par convention avec l'État, à participer au développement des emplois d'avenir.

Sur le plan local, nous sommes amenés à porter un emploi d'avenir lors de la mutualisation sur plusieurs clubs du temps de travail d'un enseignant.

De plus, le CDOS s'est engagé, par convention avec le préfet, à favoriser l'émergence de trente emplois d'avenir.

CF : Quelles sont les possibilités de formation pour vos salariés ?

PB : Comme tous les employeurs du secteur sport, nous cotisons à des OPCA : AGEFOS PME pour le plan de formation et Uniformation pour le congé individuel (CIF). Nos salariés peuvent donc nous solliciter afin d'obtenir une prise en charge pour leur action de formation.

CF : Quelles sont les disciplines qui utilisent le plus vos services et la part du tennis dans votre activité ?

PB : Nous couvrons toutes les activités sportives mais le tennis a représenté en 2012 plus de 10% de notre activité sur le département de l'Isère ; ce qui le positionne en deuxième position juste derrière les métiers de la forme.

Mais certainement que mon parcours personnel n'est pas étranger à cette relation privilégiée !



GAGNER DU TEMPS POUR DES RÉSULTATS PROBANTS

Le club de tennis de Fontaine dans l'Isère utilise les services de Profession Sport 38, plus particulièrement Impact Emploi, et du CRIB. Michelle Petrizelli, présidente de cette structure depuis trois ans, nous apporte son témoignage...

« Lorsque j'ai été élue en septembre 2010, je me suis rapprochée du comité de tennis de l'Isère pour gagner du temps dans ma formation de dirigeante. Pour m'aider à prendre la mesure de mon nouveau statut d'employeur, le conseiller en développement, Stéphane Costarella, m'a tout de suite aiguillée vers les services du CDOS 38, dont Profession Sport 38, le CRIB et Impact Emploi.

Une aide rapide et concrète

L'aide apportée a très vite été concrète. Dans un premier temps, Profession Sport 38 a pris en

charge pour le club la recherche d'un enseignant en remplacement d'un salarié en arrêt maladie. Puis j'ai rapidement eu besoin d'informations sur la législation sociale, et le CRIB s'est imposé. J'ai également pu suivre des formations sur le droit du travail notamment, dispensées par le CDOS. Enfin, Impact Emploi, partenaire de l'URSSAF, m'a permis d'externaliser la production des fiches de paye et des documents de fin de contrat qui sont lourds à gérer.



Les bénéfices pour moi et les salariés du club

En fonction du parcours de chacun, il n'est pas simple d'endosser l'habit d'un président-employeur, ce n'est pas notre cœur de métier ! Alors, on apprend à composer avec ce statut quand on est novice. Ces services m'ont permis de me « professionnaliser » et de gagner du temps.

Les employés du club savent que nous sommes bénévoles. Malgré toute notre bonne volonté, ils ont besoin de savoir que leurs droits sont bien respectés. Œuvrer avec ces associations nous permet de bénéficier de cette crédibilité. Et puis cette délégation de service crée un « pare-feu » avec les salariés, et nos relations sont désormais basées sur de vraies problématiques organisationnelles et sportives, au bénéfice du projet du club. Le cadre réglementaire est clarifié, les droits et devoirs de chacun sont connus et respectés par tous, c'est une situation gagnant/gagnant !

Une plus-value pour le club

Quand on est président-employeur, le travail est démultiplié. Mais cette délégation m'a donné davantage de temps pour m'occuper du développement du club et de sa politique sportive. En trois ans de présidence, j'ai pu me battre pour obtenir la réhabilitation d'un gymnase en courts couverts dédiés au tennis, peaufiner les appels à projets, les dossiers CNDS, mettre en place une stratégie sur plusieurs années, donner une place au tennis féminin, changer l'identité du club, etc.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes

En trois ans, les recettes du club ont augmenté de 60% grâce à une croissance de nos adhérents de 50% ;

nous avons également recruté une deuxième enseignante en CDI grâce au Plan sport emploi de la DDCS. Ce sont des chiffres qui peuvent donner le tournis mais ils sont le résultat d'un changement de stratégie par objectif, et d'un travail acharné sur le terrain de la responsable sportive en poste depuis plusieurs années, Caroll Closse, que je remercie pour avoir accepté et supporté toutes ces évolutions.

Pour conclure

Profession Sport et le CDOS 38 nous ont beaucoup aidés ; ils nous ont allégés d'une partie importante des charges administratives relatives à l'emploi des salariés. La responsabilité de l'employeur est énorme dans ce domaine et il faut être conscient de ses limites ou des priorités que l'on souhaite donner à sa mission de président.

J'ai également beaucoup été aidée par le conseiller en développement du comité, par nos partenaires institutionnels naturels, la ligue, etc. Quand on est bénévole, il ne faut négliger aucune collaboration. Maintenant, à nous de confirmer ces résultats. »



Les nouveaux courts couverts du club de Fontaine

Pour en savoir plus : www.club.fft.fr.as.fontaine.tennis,
www.facebook.com/tennis.fontaine38, asf.tennis@gmail.com



ZOOM

■ Le point de vue de la responsable sportive du club, **Caroll Crosse**

« Je fais entière confiance au modèle de développement proposé par la présidente. J'ai certes davantage de missions et de responsabilités, mais parallèlement mon contrat a changé et mon statut également. Tout a été repensé en collaboration avec le CRIB, Profession Sport 38 et le conseiller en développement du comité. Je les en remercie, cela a décuplé ma motivation pour la mise en œuvre de mes objectifs sur le terrain. »

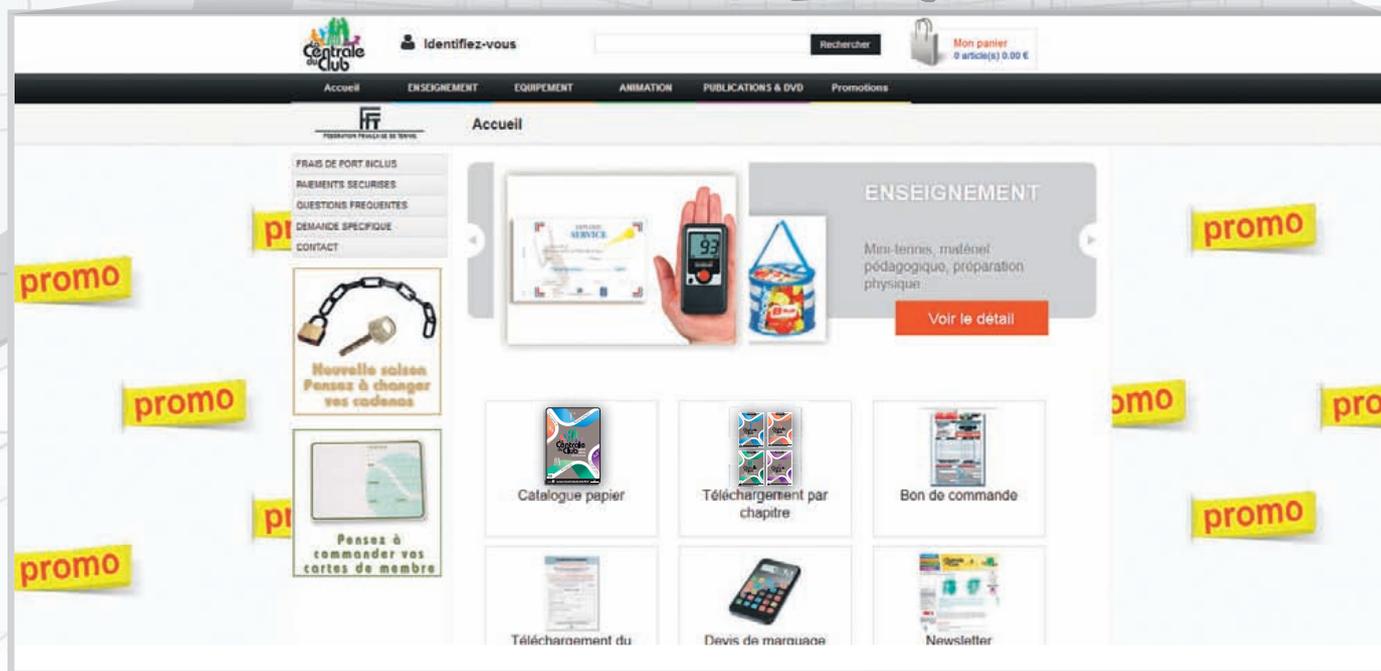
REPÈRES

- 243 adhérents (à ce jour) : + 50 % par rapport à juin 2010
- 2 enseignantes dont une responsable sportive
- Fidélisation mini-tennis : 60 %
- Fidélisation tennis féminin : 61 %
- 55 h de cours par semaine auprès de 180 adhérents
- Mise en place de « défis » permanents et de la réforme des - 12 ans.
- 3 tournois, des animations sportives et non sportives



Le club de tennis de Fontaine, un écrin de verdure niché au pied du Vercors

RETROUVEZ LE NOUVEAU CATALOGUE SUR
www.lacentraleduclub.fft.fr



CATALOGUE 2013 2014

**Pratique
 et plus rapide !**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

e-Mag

**Le magazine
du Club Fédéral
des enseignants**

Coordination de la rédaction

Jean-François Blanco



Rédaction

département formation et enseignement



Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :

Caroline Martin, Sylvie Hette-Delaspre,
Alain Kronenberger, Hugues de Castilla,
Philippe Bingert et Michelle Petrizelli



Édition

FFT/direction de la communication et du marketing



Photos

Christophe Saïdi, Caroline Martin
et Michelle Petrizelli



Maquette

Agence TWAPIMOA



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett • 75016 Paris

Tél. : 01 47 43 48 00 • Fax : 01 47 43 40 13

www.fft.fr